

LA CARTE AVANTAGES JEUNES

La Commune de Clairvaux-Les-Lacs a décidé d'offrir la carte avantages jeunes âgés de 6 à 18 ans (écoliers, collégiens, lycéens, étudiants...)

Elle propose plus de 3200 réductions et gratuités dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs et des offres sur la vie quotidienne pour encourager une démarche de consommation locale. Elle est particulièrement utile et peut assurément aider les jeunes et les familles.

[Culture et découverte](#) : bibliothèque, cinéma, concert, spectacle, théâtre, manifestation, livre, papeterie, musée et patrimoine, voyage.

[Citoyenneté et solidarité](#) : BAFA, FAFD, PSC1

[Sport et loisirs](#) : activité de loisirs (bowling, karting, patinoire, via ferrata, accrobranche...), activité nautique (piscine, canoë, pédalo...), activité de sport, de loisirs et arts créatifs, musique, parc de loisirs, pratiques sportives, sport d'hiver.

[Commerce et vie pratique](#) : assurance, banque, beauté et bien-être, décoration et fête (cadeaux, décoration, fleurs, animation...), déplacement (cyclo, moto, entretien véhicule, contrôle technique et permis), enfant, habitat, informatique, internet, jardinerie, animalerie, jeux, mode (bijoux et accessoires, chaussures, cordonneries, habillement, lingerie, maroquinerie), photo, produit bio, produits régionaux, fruits et légumes, restaurants et gourmandises, santé, téléphonie.

La carte est valable pour 1 an à partir du 1^{er} septembre 2024. Elle est composée de :

- ✓ une carte individuelle et personnelle valable dans la région Bourgogne Franche-Comté
- ✓ un livret guidé de référencement contenant toutes les réductions
- ✓ une application smartphone pour profiter de tout, partout et tout le temps
- ✓ un site internet (www.avantagesjeunes.com) pour découvrir l'intégralité des offres
- ✓ un espace personnalisé pour découvrir les nouveautés et bénéficier d'offres supplémentaires toute l'année

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, vous devez venir vous inscrire en mairie en apportant les informations demandées : [le coupon rempli](#), [une photocopie de votre carte d'identité](#) et [une photo obligatoire](#) (elle sera apposée sur la carte personnelle lors de son retrait en septembre).

ATTENTION ! Date limite d'inscription en mairie

Impérativement le Vendredi 12 Juillet 2024

(la commune n'aura plus ensuite la possibilité de l'offrir gratuitement)

